



## DEC100257DR01 UMR7192

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



### le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant sur création l'unité UMR7192, intitulée Proche Orient-Caucase-Iran : continuités et diversités, dont le Directeur est Monsieur Jean Marie DURAND ;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Monsieur Dominique CHARPIN**, directeur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Dominique CHARPIN**, directeur d'études, délégation est donnée à **Monsieur Lionel MARTI**, chargé de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Lionel MARTI**, chargé de recherches, délégation est donnée à **Monsieur Michael GUICHARD**, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.



#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

le Directeur

J.-M. DURAND,  
*J. M. Durand*